# Le culte des morts sous les monarchies censitaires (1820-1834) : un mode de protestation politique?

Emmanuel Fureix, Maître de conférences à l'Université de Paris – XII

L'intérêt relativement récent des historiens et des politistes pour les processus de politisation¹ autorise un déplacement des regards sur le politique dans la première moitié du XIXe siècle. Souvent cantonnée à l'histoire des pratiques instituées ou, symétriquement, de la geste révolutionnaire, l'histoire politique de la période a surtout insisté sur l'invention de la vie parlementaire dans un cadre censitaire (Rosanvallon, 1994), le renouvellement des pratiques de suffrage (Guionnet, 1997), et d'autre part sur les discontinuités violentes des émeutes, insurrections et révolutions (Pinkney, 1988). Au risque d'ôter toute intelligibilité, autre que matérielle, à ces mêmes événements révolutionnaires. Rares furent ceux qui prirent au sérieux les usages plus quotidiens de la sociabilité (Agulhon, 1970), des symboles (Agulhon, 1979), des fêtes (Corbin, 1994), de l'imaginaire (Hazareesingh, 2005) et des rumeurs (Ploux, 2003) dans la fabrique du politique. Encore cette expérience informelle du politique obéit-elle trop souvent au modèle linéaire de la descente républicaine vers les masses et de l'apprentissage téléologique, condamnée par conséquent à la sphère indécise du « pré-politique ».

L'étude politique du culte des morts à l'âge romantique permet de mettre au jour des formes originales de participation et de contestation politiques, ni ordinaires, ni paroxystiques, tendues entre l'hommage au défunt et la manifestation d'une opinion dans l'espace public. Une « prise de parole » individuelle et collective, au double sens de protestation explicite (Hirschman, 1970) et d'acte symbolique (Certeau, 1968), s'y donne à voir de manière privilégiée. La politisation du culte des morts participe ainsi au renouvellement du répertoire d'action collective repéré par Charles Tilly (1986), devenu autour de 1848 national, autonome et plutôt proactif ou offensif. Sans remettre fondamentalement en cause la chronologie et la typologie esquissées par Charles Tilly (1984), cette étude propose une contribution à l'étude de ce basculement, mais aussi de la ritualisation de la protestation, dans un cadre politique qui n'autorise l'entrée en politique des « sans-voix » que par le détour, la théâtralité (Kroen, 2000) ou le secret (Caron, 2003). Une étape décisive dans la genèse de la manifestation contemporaine (Robert, 1990) nous paraît devoir être décelée dans cette ritualisation de la protestation.

Notre enquête porte, dans le Paris des monarchies censitaires, sur la forme dominante d'hommage protestataire aux défunts : les funérailles d'opposants libéraux ou républicains, rituel politique apparu dans les années 1820 et promis à un bel avenir sous la forme des « enterrements-manifs » (Tartakowsky, 1999 ; Dewerpe, 2006). Vingt-huit enterrements protestataires, d'importance inégale (tableau 1), ont été recensés à Paris entre 1820 et 1834, date à laquelle le rituel décline. Les hommages funéraires aux victimes politiques - condamnés à mort politiques, insurgés vaincus - plus ponctuels, et reposant sur d'autres temporalités, prennent surtout la forme de pèlerinages sur la tombe et/ou sur les lieux de la mise à mort. Nous les évoquerons de manière incidente seulement.

Pour aborder ces gestes de protestation, les sources dont dispose l'historien sont dominées par le regard des pouvoirs - rapports de police, de gendarmerie, etc... - sur une foule jugée toujours périlleuse et comploteuse. Elles sont traversées par une définition du politique et des représentations de l'opinion publique (Karila-Cohen, 2003) qu'il convient

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Définie comme « processus d'insertion [...] de certains acteurs [...] par rapport au champ de la politique institutionnelle et plus largement par rapport à l'univers perçu et construit comme spécifiquement « politique » par les acteurs sociaux » (Lionel Arnaud et Christine Guionnet, *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, PUR, 2005, p.14).

d'historiciser et de mettre à distance. Les sources « indigènes » - presse opposante, journaux intimes, mémoires et correspondance privée - ne nous renseignent qu'en pointillés sur la fabrication de ce rituel par ses ordonnateurs (famille du défunt, élites politiques), et sur sa réception par les individus qui l'ont vécu. En dépit de ces indéniables silences des sources, il demeure possible de traquer l'invention d'un rituel de protestation, la constitution d'un langage politique compatible avec l'expression du deuil et des formes souvent méconnues d'apprentissage politique.

Tableau 1 – Funérailles d'opposition à Paris (1820-1834)<sup>2</sup>

DATE	DEFUNT CELEBRE	ASSISTANCE SUPPOSEE AU CORTEGE	PROFESSION/ FONCTION
6 juin 1820	Lallemand	6 000	étudiant en droit
15 septembre 1820	Kellermann	_3	pair, maréchal d'Empire
21 mai 1821	Jordan	4 000	député
4 juin 1823	Davout	4 000	pair, maréchal d'Empire
3 août 1823	Savoye-Rollin	-	député
5 août 1823	Lambrechts	-	député
12 mars 1824	Cambacérès	-	ex-pair
30 novembre 1825	Foy	100 000	député, général
23 janvier 1826	Suchet	4 000	pair, maréchal d'Empire
20 octobre 1826	Talma	80 000	acteur
16 janvier 1827	Lanjuinais	-	pair
1er mars 1827	Girardin	10 000	député
30 mars 1827	La Rochefoucauld-Liancourt	50 000	pair
24 août 1827	Manuel	100 000	ex-député
22 juin 1828	Chaussier	-	ex-professeur Ecole
			Polytechnique
1er février 1829	Barras	-	ex-Directeur, général
21 mars 1829	Lameth (Alexandre de)	2 000	député
17 février 1830	Lavalette	-	ex-pair
12 décembre 1830	Constant	150 000	député
15 mai 1831	Labbey de Pompières	50 000	député
30 mai 1831	Grégoire	30 000	député
2 juin 1832	Galois	2 000	mathématicien
5 juin 1832	Lamarque	100 000	député, général
18 juillet 1832	Talabot	-	apôtre saint-simonien
14 septembre 1833	Merlin de Thionville	-	ex-conventionnel
1er février 1834	Dulong	100 000	député
22 mai 1834	La Fayette	60 000	député, général
27 septembre 1834	Bonjour	1 000	membre de la Société des Droits de l'Homme

#### Le détour par le rite et par la mort.

L'apprentissage du « gouvernement représentatif », sous la Restauration comme sous la monarchie de Juillet, a réduit le lien de représentation à une « chimère » ou une « métaphore » <sup>4</sup>. La souveraineté de la raison - à distinguer, naturellement de la souveraineté du peuple, perçue comme une résurgence de la Terreur - et le sacre de l'opinion publique, chers aux doctrinaires, se sont accompagnés d'une exclusion concomitante des « sans-voix »

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le seuil de définition a été le suivant : dépassement du rite de passage privé, théâtralité, indices divers d'opposition au pouvoir en place - dans les éloges funèbres, les emblèmes, les cris présents dans le cortège, la composition de la foule.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Données manquantes.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Royer-Collard, Discours à la Chambre, février 1817, cité par Michelle Riot-Sarcey, *Le réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p.91-92.

(Riot-Sarcey, 2000). Le lien de représentation politique ne se limitait certes pas à l'élection censitaire ou capacitaire, même élargie au niveau municipal par la loi de mars 1831 : il désignait « l'ensemble des procédures qui conduisent la société à se présenter à la sphère politique, à devenir plus lisible et plus visible » (Rosanvallon, 1995), incluant donc la liberté de la presse ou le droit de pétition, reconnus par les Chartes de 1814 et 1830... La représentation était en effet un processus cognitif autant qu'une opération politique, processus fondé avant tout sur la publicité des débats et des opinions... Mais les limites imposées à l'expression publique, individuelle et surtout collective de ces opinions, rendirent nécessaires le recours à d'autre voies que l'élection, l'imprimé ou la pétition. En conséquence, le détour par les rites ou les symboles définit assez bien les voies de la politisation d'avant 1848, du banquet aux illuminations en passant par le folklore ou les enterrements... Encore faut-il se garder d'assimiler ces pratiques à la répétition immuable d'une geste ancestrale, indice d'une rémanence du répertoire d'action traditionnel, d'abord symbolique (Tilly, 1986). Nous le montrerons, les enterrements d'opposition sont également traversés par une culture politique « moderne », nationale, représentative et proactive.

Si, parmi les pratiques possibles, les libéraux et républicains eurent fréquemment recours aux rituels funèbres pour dire le politique, c'est aussi que les sensibilités funéraires du moment se prêtaient à de tels usages, et plus précisément au glissement de la mort intime vers le deuil public. Le nouveau culte des morts apparu au tournant du siècle démultiplie les émotions du deuil, que notre société du refoulement de la mort peine à imaginer. La profusion des signes du deuil, des crêpes au bras aux tenues de grand deuil, des tentures funèbres aux couronnes d'immortelles, rend visible la mort dans l'espace public et rend possible une politisation du deuil à l'occasion du décès d'un héros ou d'un martyr politiques. Une simple couronne funèbre peut devenir séditieuse lorsqu'elle est déposée sur la tombe d'un « sansnom », condamné à mort politique<sup>5</sup>. L'éloignement des cimetières hors les murs, consécutif au décret du 23 prairial an XII, donne à la procession funéraire la dimension d'un possible « tour de ville » (sur le modèle provençal) ou d'un rassemblement-prétexte. La pratique de l'éloge profane sur la tombe, attestée à partir du Directoire, peut donner libre cours à un discours politique en surimpression. Les pèlerinages sur la tombe, caractéristiques du nouveau rapport des vivants et des morts, permettent autant de rassemblements de foule, aux dates anniversaires du décès ou chaque 2 novembre, jour des morts. La morgue, lieu d'exposition et d'identification de cadavres dénudés, lieu de promenade morbide très prisé des Parisiens, devient au lendemain d'émeutes ou d'insurrections le théâtre funèbre des vaincus, lieu d'hommage muet aux martyrs politiques<sup>6</sup>. L'essor de la médecine anatomo-clinique et la vogue de la phrénologie font du cadavre du grand homme un lieu public, démultiplié par les autopsies ou les masques mortuaires; les organes et en premier lieu le cerveau, lus comme des systèmes de signes, révèlent la vérité de l'individu et permettent l'appropriation publique du corps du défunt<sup>7</sup>.

Il est vrai aussi que les grandes mises en scène funéraires de la Restauration, et dans une moindre mesure du régime de Juillet (Fureix, 2003), appelaient en réponse un contre-culte contestataire. La Restauration des Bourbons s'est en quelque sorte fondée et sacralisée sur le culte expiatoire des victimes royales de la Révolution, sur les exhumations de Saint-Denis en réparation des profanations de 1793, et sur l'idée d'un « savoir-mourir » des Bourbons,

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le Code pénal de 1810 (art.14) précisait que les condamnés à mort devaient être inhumés « sans aucun appareil », donc sans inscription nominale ni tombeau. Les tombes de Ney et Labédoyère au Père-Lachaise ont ainsi été couvertes de couronnes dans les premières années de la Restauration.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ce fut notamment le cas en juin 1832 et avril 1834.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> La pratique de l'autopsie était à sa façon un indice d'honneur, réservé au grand homme, au génie ou au criminel d'exception. Les autopsies d'opposants étaient diffusées dans la presse libérale puis républicaine et soumises à d'éventuelles lectures politiques. Ainsi l'épaisseur du cœur du général Foy est-elle interprétée métaphoriquement...

diversement décliné avec le prince de Condé (1818), ancien chef des émigrés, le duc de Berry assassiné en 1820 et Louis XVIII, mort très chrétiennement en 1824. A la « belle mort » bourbonienne s'est ainsi opposée une contre-culture de la mort forgée par les libéraux, républicains et bonapartistes de l'âge romantique. Enfin, la fête funèbre pensée par les révolutionnaires, du culte civique des grands hommes (Ozouf, 1976) à l'exposition vindicatoire des « martyrs de la liberté » (de Baecque, 1997), offrait un répertoire d'expériences que les libéraux et républicains ont su aménager, répéter ou refouler selon les cas.

Plus que la « structure des opportunités politiques », liée à la réceptivité du système politique à la protestation collective (Tarrow, 1989), ce sont ici tout à la fois les conditions d'expression de l'opinion publique, une rupture de sensibilités funéraires et une tradition préexistante qui expliquent la place de la mort dans le répertoire contestataire du premier XIXe siècle.

#### Faire corps. Morphologie des cortèges.

Le rassemblement de corps en deuil à l'occasion du décès d'un opposant notoire peutil être défini comme un rituel de contestation (Fureix, 2002)? L'hommage au défunt, sur les trois séquences du rite de passage – séparation, marge, agrégation au monde des morts (Van Gennep, 1909) – s'apparente-t-il à la manifestation collective d'une opinion? Les contemporains en eurent nettement conscience, ainsi à l'occasion des funérailles du général Lamarque le 5 juin 1832 :

« Les obsèques de Lamarque ne furent pas seulement un hommage rendu au grand général à l'illustre citoyen ; on voulut opposer une **manifestation politique** à une manifestation politique<sup>8</sup>. [...] Nous étions tout émerveillés au récit de ces promenades populaires qui électrisaient l'Angleterre et imposaient la réforme ; nous admirions l'attitude imposante et ferme de ces quelque cent mille hommes parcourant les rues de Londres. Nous sommes imitateurs, et d'avance nous calculions avec bonheur l'effet d'une **manifestation** semblable sur la direction du gouvernement. »

L'usage du terme de manifestation, sans complément, recèle ici bien des traits de modernité. Il se rapproche de la définition de la manifestation par les politistes comme « un déplacement collectif organisé sur la voie publique aux fins de produire un effet politique par l'expression pacifique d'une opinion ou d'une revendication » (Favre, 1990). Attroupement de masse, sur le modèle anglais du *meeting*, parade déployée dans l'espace de la ville, exercice d'une pression sur le pouvoir, étiquetage politique : la manifestation funéraire semble aller bien audelà de l'« expression publique d'un sentiment, d'une opinion », sens ancien du mot « manifestation » (1749)<sup>10</sup>. Le sens moderne de « rassemblement ayant pour but de rendre publiques les revendications d'un groupe, d'un parti » qui serait apparu à l'occasion des obsèques de Béranger (1857)<sup>11</sup> est donc bien antérieur à cette date, et même à 1848, mais effectivement dans un contexte funéraire.

En dehors de l'ordre du discours, la mise en place concrète de ce rituel d'opposition s'est opérée graduellement. L'invention d'un rite politique suppose à la fois des gestes répétés et codifiés, un appareil symbolique, un événement fondateur, et la conscience de cette émergence par les acteurs. A partir des funérailles de l'étudiant Lallemand en 1820 et, plus encore, du général Foy en 1825, les conditions de genèse du rituel paraissent réunies : défilé

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Allusion aux funérailles récentes du président du Conseil Casimir Perier.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Procès des vingt-deux accusés du cloître Saint-Méry, événements des 5 et 6 juin 1832, Paris, Rouanet, 1832, p.100-101.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Argenson, Journal (t.6, p.97), d'après *Trésor de la langue française*, Paris, Gallimard, 1985, entrée « manifestation ».

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Ibid.

en corps, deuil public ostentatoire, éloges mués en discours politiques, slogans au seuil du cri séditieux, conscience d'une pratique nouvelle sont d'ores et déjà perceptibles. Lors des funérailles massives du général Foy, les témoins n'hésitent pas à parler de « deuil national » <sup>12</sup>, ou, à rebours, de « parade révolutionnaire » <sup>13</sup>.

Le premier indice d'une politisation du deuil n'était autre que l'effet de masse, qui « déprivatise » la mort. La densité des cortèges variait considérablement, selon les passions politiques du moment, le contexte matériel, le charisme du défunt, et la nature des enterrements – civils ou religieux -, mais les plus nombreux ont pu réunir jusqu'à 100 000 personnes (funérailles de Foy, Manuel, Constant, Lamarque, Dulong). L'effet de masse manifestait en tout état de cause le glissement du cercle de famille, norme du deuil privé, au défilé spectaculaire, surtout entre l'église et le cimetière. Il signifiait plus encore la prise de possession d'un espace public d'ordinaire voué aux processions religieuses et aux fêtes de souveraineté, à un âge de la politique où tout déploiement de foule non contrôlé passait pour une émeute. Aussi le glissement du deuil de la sphère privée à l'espace public était-il, d'emblée, lu en termes de protestation politique.

L'itinéraire de la parade funèbre est devenu graduellement signifiant. Négocié par la famille du défunt avec le préfet de police, il obéissait à d'évidentes contraintes. Le parcours le plus fréquent dessinait une traversée ouest-est de la capitale, entre le domicile du défunt, généralement situé autour du faubourg Saint-Honoré et de la Chaussée d'Antin, et le Père-Lachaise, nécropole dominante des élites politiques de la période. La traversée des quartiers les plus populeux était certes proscrite, mais le passage sur les grands boulevards, devenu usuel, s'est rapidement chargé d'un sens symbolique (Fureix, 2006). Lieu de sociabilité et de politisation intenses, les boulevards font figure de trait d'union entre « gandins » et « faubouriens », le Paris des élites et le Paris « ouvrier », de sorte que les cortèges funèbres qui les parcourent deviennent autant de descentes mythiques vers un Paris populaire fantasmé ou inquiétant. Les funérailles libérales et républicaines anticipent en ce sens sur les manifestations de la troisième République (Tartakowsky, 2000). Par ailleurs, à partir de 1830, le parcours obéit davantage à la mise en espace d'un récit, théorisée par Louis Marin (1994) dans sa sémiologie des défilés. Le passage recherché autour de lieux de mémoire signifiants, la colonne Vendôme (enterrements de Lamarque, La Fayette et Dulong), ou la place de la Bastille (enterrement de Lamarque), ranime une légende napoléonienne et révolutionnaire plus ou moins subversive. Le détournement recherché vers le Panthéon (enterrements de Constant et Lamarque), s'il échoue, rapproche néanmoins les funérailles opposantes de panthéonisations populaires.

Autant que le nombre d'assistants, autant que la nature du parcours, comptait le sentiment de « faire corps ». La mobilisation des foules obéissait à trois mécanismes convergents. L'annonce de l'événement par la presse opposante, des feuilles volantes, des placards imprimés ou manuscrits et des faire-part imprimés, a pu toucher une partie du corps social, limitée par la faible diffusion de la presse politique avant le Second Empire. Elle politisait explicitement l'hommage au mort; ainsi pouvait-on lire dans la *Tribune des départements* à la veille des funérailles du député Dulong, mort en duel en janvier 1834 :

« Cette journée doit être au deuil, à ce deuil solennel de tous ceux qui honorent les citoyens prêts à mourir pour une cause sainte. Notre douleur est légitime : l'expression publique que nous en ferons sera une *protestation* 

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Le Courrier français, 1<sup>er</sup> décembre 1825.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Souvenirs politiques du comte de Salaberry sur la Restauration. 1821-1830, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par le comte de Salaberry, son petit-fils, Paris, A. Picard et fils, 1900, t.I, p.191.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Néologisme que nous empruntons à Alain Dewerpe.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> En cas d'obsèques civiles, la foule se fait le substitut d'une pompe religieuse absente. Ainsi s'explique en partie l'importance du cortège ayant accompagné le tragédien Talma au Père-Lachaise (1826).

assez énergique de sa nature même contre tout ce qui se rattache, de près ou de loin, à ce château où l'on brûle les lettres et où l'on organise les duels. »

Une sociabilité préexistante, que l'on retrouve plus ou moins visiblement au cœur du cortège, explique sans doute l'essentiel des mobilisations les plus massives : la jeunesse des Écoles, des loges maçonniques et des sociétés secrètes, les solidarités de métiers, à travers les sociétés de secours mutuel, puis à partir de 1830 la garde nationale, les sociétés politiques (Société des amis du peuple, Société des droits de l'homme, Société des réclamants de Juillet, Société gauloise...) et les groupes de réfugiés politiques (polonais, allemands, italiens...). Enfin, le gonflement des cortèges au fil du parcours ne peut se comprendre sans des mouvements de contagion ou de coalescence, nourries de croisements de hasard, de rumeurs ou d'éventuelles violences. La foule des cortèges funèbres, liée à la circulation des émotions dans la ville, est pour une part une « masse ouverte », « qui s'abandonne librement à sa tendance naturelle à s'accroître » (Canetti, 1960), singulièrement sur les grands boulevards. Ainsi est-on passé, lors des funérailles du député Dulong, de 10 000 personnes aux abords de la maison mortuaire à 30 000 sur le boulevard Saint-Martin, pour atteindre près de 100 000 personnes à l'arrivée au Père-Lachaise<sup>16</sup>.

La foule des funérailles libérales obéit au modèle de l'assemblage d'individus librement associés, mus selon Guizot par la « satisfaction d'aller tous chacun pour soi, en son nom et non pas en corps » <sup>17</sup>. On était là aux antipodes du cortège processionnaire, divisé par paroisse, par âge et par sexe, mais aussi des défilés révolutionnaires, étroitement compartimentés (Ozouf, 1976). Sur les boulevards et au cimetière, des chaînes humaines se constituent, en particulier autour du cercueil qu'il s'agit de protéger; on se donne le bras sans se connaître. Cette configuration donne lieu, dans le regard des élites libérales, à une construction politique : le cortège funèbre met en scène des volontés individuelles qui l'emportent sur les déterminants sociaux. La sociologie des cortèges, de fait, demeure largement inaccessible à l'historien, tant elle est surdéterminée par le regard de l'observateur et déformée par un imaginaire socio-politique. Les autorités et les ultrarovalistes obsédés par la figure du complot n'y voient que demi-soldes, étudiants et professionnels de l'émeute stipendiés par des élites libérales conspiratrices. D'autres sources – archives de police, journaux intimes et mémoires, presse libérale - attestent une indéniable et constante présence étudiante, une présence ouvrière et boutiquière variable selon le défunt célébré, et une évidente domination masculine. Les bras nus et les blouses l'emportent aux funérailles de Manuel, à la différence de l'enterrement plus mondain du général Foy. Les femmes ne sont que marginalement présentes, soit aux abords du cortège, soit dans l'enceinte du cimetière – cette présence limitée étant en soi jugée comme une intrusion scandaleuse dans la sphère publique et politique. Quels que soient les contours exacts de ces foules en deuil, elles donnent naissance à deux mythes politiques libéraux : le primat de l'individu entendu comme sujet socialement indifférencié, et la fusion des classes lue comme métaphore de la nation et d'une opinion publique rationnelle.

La configuration du cortège et son interprétation politique se modifient à partir de 1830, indices parmi d'autres d'une plasticité du rituel, au sein d'un répertoire d'action luimême mouvant (Faure, 1974). La présence ouvrière s'amplifie, le cortège se compartimente et se dote d'un appareil symbolique de plus en plus riche, annonçant un certain nombre de techniques manifestantes. Le principe de publicité l'emportant sur la culture du secret pendant la phase libérale de la monarchie de Juillet (1830-1834), les sociétés politiques se donnent à voir au sein du cortège, où elles recherchent une visibilité, et une légitimité accrue

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> D'après La Tribune des départements, 2 février 1834.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Lettre de Guizot au rédacteur du *Globe*, 3 décembre 1825 (à propos des funérailles du général Foy).

par le statut de grand homme conféré au défunt. La place assignée à chaque députation, qu'il s'agisse de sociétés politiques, d'étudiants, de corporations ouvrières, de légions de la garde nationale ou d'exilés politiques, est désormais réglée et anticipée, annoncée par voie de presse dans le cas des funérailles du général Lamarque. Chaque corps se voit fixer un rendez-vous préalable, avant le départ du cortège funèbre. Un service d'ordre embryonnaire se met en place, constitué de « commissaires » identifiables par un crêpe noir à nœud tricolore. Plus qu'un assemblage d'individus, le cortège funèbre devient un défilé de corps qui revendiquent indirectement une place dans l'espace public et politique qui leur est généralement refusée.

Par ailleurs, l'appareil symbolique des cortèges, embryonnaire dans les années 1820, se complexifie. La cohésion du cortège était jusque là soulignée par la profusion des signes de deuil. Crêpes au bras, vêtements de petit ou de grand deuil, serges noires sur les tambours, têtes nues en hommage au défunt, immortelles jaunes donnaient au deuil public la tonalité d'un deuil national. Les signes politiques sont apparus à l'issue d'un bricolage symbolique subtil. Les couronnes de chêne, de laurier ou d'immortelles déposées par la foule sur le cercueil ou le char funèbre ont été assimilées aux couronnes civiques décernées au grand homme sous la Révolution ou dans le monde antique. La couronne funèbre « civique » est devenue un emblème politique par le travail d'interprétation des acteurs eux-mêmes, analogue au mode ou keving décrit par la sociologie interactionniste<sup>18</sup>. De même, le port à bras du cercueil, proscrit par les ordonnances de police et significativement répété d'un cortège à l'autre, était devenu par glissement de sens un rite d'honneur célébré en hommage au représentant politique. Le port à bras du cercueil du député ou du pair esquisse une communauté politique excédant de très loin la sphère censitaire, et traduite dans ces mots entendus auprès du cercueil du général Foy : « Il appartient à la France entière, ce corps inanimé ; il nous appartient, nous ne le rendrons qu'à la terre »<sup>19</sup>. Le rôle des étudiants et jeunes commis dans la fabrication de ce symbole politique est à souligner : c'est contre la volonté des élites libérales et des familles ordonnatrices des funérailles que ce geste s'est peu à peu « routinisé », suscitant de nombreux heurts avec les forces de l'ordre. Après la Révolution de 1830, les signes de deuil, civiques ou non, se mêlent à des emblèmes politiques explicites, immédiatement lisibles. Les trois couleurs révolutionnaires, légalisées depuis août 1830, dominent au sein des cortèges funèbres, accompagnées de crêpes funèbres et distinguées des trois couleurs orléanistes. La pique républicaine ou une couronne de saule surmonte ainsi la hampe des drapeaux, se substituant au coq louis-philippard. Les bannières tricolores s'accompagnent d'inscriptions identitaires consacrées à la jeunesse des écoles, aux métiers, aux sociétés populaires voire au souvenir de la Grande Révolution (Liberté fraternité - La liberté ou la mort<sup>20</sup>), qui en font autant de signes de ralliement. Le drapeau rouge ainsi que le bonnet phrygien font une apparition unique mais très remarquée lors des funérailles du général Lamarque, donnant naissance à l'opposition célèbre des trois couleurs unanimistes et du drapeau rouge « terroriste » reprise ultérieurement par Lamartine en 1848.

### Une prise de parole ritualisée

Au sentiment de faire corps, à la volonté de mettre en scène des identités assemblées, s'ajoute une volonté de contester l'ordre établi, tantôt le régime lui-même, tantôt les dérives qui l'auraient conduit à violer ses principes fondateurs (la Charte sous la Restauration, le droit à l'insurrection sous la monarchie de Juillet). Or, le rituel funèbre et le respect dû au défunt

<sup>18</sup> Erving Goffman définit le « keying » comme « un ensemble de conventions par lequel une activité donnée, déjà pourvue de sens par l'application d'un cadre primaire, se transforme en une autre activité qui prend la première pour modèle mais que les participants considèrent comme sensiblement différente » (*Les cadres de l'expérience*, Paris, Editions de Minuit, 1991, p.52).

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Le Constitutionnel, 2 décembre 1825.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Lors des funérailles du général Lamarque.

limitent l'expression de cette protestation. Quelle « prise de parole » l'enterrement d'opposition rend-il possible ?

La notion de « prise de parole » telle que la définit Hirschman (1970) repose sur l'analogie supposée de comportement entre le citoyen et le consommateur, et sur le choix binaire entre la « défection » ou sortie (*exit*), repli sur une adhésion alternative, et la prise de parole proprement dite, acte de contestation explicite et public, à fonction d'avertissement. Il n'est pas certain qu'en régime non démocratique et en l'absence d'offres politiques multiples, ce schéma théorique rende très intelligibles des gestes de protestation politique. Plus efficiente ici se révèle la notion de « prise de parole » telle que la fit émerger Michel de Certeau au lendemain des événements 1968. Elle suppose la circulation de paroles et d'actions symboliques qui fait surgir une vérité neuve de mots et de gestes anciens mais adaptés à l'événement en train d'avenir. Autant qu'un avertissement au pouvoir, elle opère un dévoilement, le dévoilement du soupçon dans le lien de représentation politique, devenu inadéquat. Cette prise de parole, dans le cadre des enterrements de protestation, se manifeste à la fois dans l'expression des émotions, dans des actes de langage et dans une violence contenue et ritualisée.

Les pièges rencontrés par les historiens du politique face aux émotions des foules ne doivent pas conduire au renoncement, encore moins à l'éviction de la part non-rationnelle des gestes de protestation. En revanche, l'assignation d'un sens politique à des émotions instituées, la confusion pure et simple des affects et des croyances - de la liesse et de l'adhésion, de la colère et de la dissidence - doivent absolument être évitées ou fortement nuancées (Mariot, 2001). La circulation des larmes au sein d'un cortège funèbre ne signifie ni une affliction généralisée des assistants, ni une adhésion systématique aux valeurs incarnées par le défunt. Par conséquent, au cours des funérailles opposantes, les signes extérieurs de deuil, éventuellement somatiques, ne doivent pas être interprétés mécaniquement comme des indices d'opposition au régime en place. La participation mondaine à des funérailles, attestée à maintes reprises<sup>21</sup>, manifeste les limites d'une lecture univoque des phénomènes d'effervescence ou de deuil collectifs.

Ceci n'ôte rien à l'efficacité symbolique de ces signes d'affliction aux yeux des acteurs et des exégètes contemporains. Ainsi les larmes observées le long du cortège de Foy, de Constant ou de Lamarque, sont-elles apparues aux contemporains comme les indices d'un deuil véritablement national, mimant un deuil officiel, posant ainsi implicitement la question de la souveraineté et de la légitimité du pouvoir. Telle est l'interprétation dominante au sein de la presse libérale puis républicaine, dans ces lendemains d'événement ou « funérailles de papier »<sup>22</sup>. L'unanimité postulée des émotions permet d'instituer le défunt en « grand ancêtre » national, bien au-delà du groupe d'appartenance. Par ailleurs, la répétition d'une même affliction d'un cortège à l'autre conduit les acteurs à supposer la cristallisation, au fil du temps, d'un *sentiment* politique, autrement dit le passage d'émotions « réactives » éphémères - la compassion – à des émotions « affectives » stabilisées (Jasper, 2001).

Plus intéressante pour notre propos est la présence, au sein des cortèges étudiés, d'émotions contrastées, contradictoires avec les sentiments ordinaires du deuil. Les larmes mesurées et le silence, normes d'un deuil public classique, ne sont respectés que par intermittence, lors de séquence bien précises et codifiées. Au moment de la levée du corps et de l'inhumation dominent la tristesse et les pleurs, quand les cris, les vivats et la joie peuvent s'épanouir au sein du cortège, le long des boulevards en particulier. Ainsi n'est-il pas contradictoire d'observer, éventuellement chez un même individu, l'alternance des émotions

\_

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> A titre d'exemple, la présence de Chateaubriand aux funérailles du général Foy, ou de Guizot aux funérailles de Benjamin Constant.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Par analogie avec les « manifestations de papier » décrites par Patrick Champagne.

du deuil et de la célébration joyeuse. Les funérailles opposantes deviennent autant d'apothéoses où s'affirme une sacralité non religieuse, identifiée souvent avec la nation ou la patrie. Ainsi le jeune Edgar Quinet peut-il décrire en ces termes les émotions éprouvées lors des funérailles du général Foy :

« Rien n'effacera ce jour de mon souvenir, et j'ai conçu d'immenses espérances, et une joie religieuse de tout ce qui a alors frappé mes yeux. C'est une douce pensée que le pays quand on le voit renaître de ses cendres ; [...] ce mot de France commence à réveiller une foule d'émotions nationales qui semblaient être éteintes pour jamais. »<sup>23</sup>

L'estompage du deuil, la profusion des cris identifient un paysage affectif propre au deuil protestataire, reproduit par la suite (Tartakowsky, 1999). En 1834, le républicain Armand Marrast décrit assez lucidement la conversion d'un rituel de mort en rituel de vie, en certains points analogue aux banquets :

« Aujourd'hui donc, au lieu de ces fêtes funèbres que les anciens célébraient près des mausolées, au lieu de ces cérémonies graves et tristes, et de ces prières mêlées d'espérance et de crainte, dont le christianisme accompagnait le dernier voyage, nous avons des obsèques bruyantes, agitées ; où les souvenirs ont plus de part que la douleur, où l'on menace le présent en enterrant le passé »<sup>24</sup>

A l'apothéose du défunt s'ajoute la célébration des héros libéraux ou républicains présents aux funérailles : ainsi La Fayette est-il fréquemment porté à bras ou acclamé par des vivats et des applaudissements aux marges des cortèges.

En cas de mort violente, la compénétration des émotions et des passions politiques se manifeste au sein du cortège, et plus encore à la sortie du rituel, lorsque le respect dû au défunt cesse de policer le langage et les gestes. Ainsi, à l'issue de l'enterrement de l'étudiant Lallemand, tué par un garde royal en juin 1820, des étudiants et ouvriers se rassemblent dans des cabarets du quartier Popincourt, criant « avec force et humeur : ce jeune homme est victime de la liberté, mais sa mort sera vengée, oui elle sera vengée ». Le désir de vengeance se nourrit aussi du souvenir des violences passées infligées par le pouvoir : ainsi, lors des funérailles du jeune député Dulong, tué en duel par Bugeaud en 1834, les assistants manifestaient « autant d'animosité contre les auteurs du meurtre que de sympathie pour la victime. Pas un groupe où le nom du vrai bourreau ne vînt se mêler au récit de la scène fatale. On déroulait tous les événements qui depuis trois ans ont fait couler le sang dans les rues de Paris »<sup>25</sup>. Le désir de vengeance peut se prolonger au-delà du temps du rite de passage, et les pèlerinages sur la tombe s'accompagner de graffiti funéraires à l'adresse du pouvoir. Les tombes du maréchal Ney exécuté en 1815 et de l'étudiant Lallemand mort en 1820 étaient ainsi noircies de ces mots « séditieux » régulièrement effacés par les gardiens de cimetière : « Nous te vengerons. Mort au tyran. Tout Bourbon doit finir comme Capet »<sup>26</sup>.

La protestation se glisse aussi dans les mots échappés au fil du cortège, lorsqu'est salué le cercueil du défunt et qu'émergent ovations et avertissements au pouvoir. Les cris proférés, plus spontanés que les éloges funèbres prononcés sur la tombe, constituent sans aucun doute un mode de participation politique pour les sans-voix exclus du suffrage. Un mode éphémère et feutré car ces cris franchissent très rarement le seuil de l'illégalité.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Lettre du 12 décembre 1825, in Edgar Quinet, *Lettres à sa mère, t.2, 1821-1825*, Paris, Honoré Champion, 1998, p.250.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Armand Marrast, « Les funérailles révolutionnaires », *in Paris révolutionnaire*, Paris, Guillaumin, 1834, t.3, p.219-318.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> La Tribune des départements, 3 février 1834.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Sur la tombe de Lallemand. D'après Maxime du Camp, *Paris. Ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1905, qui citait là des rapports de police aujourd'hui disparus.

L'identité précise de leurs auteurs nous demeure inconnue, mais il est vraisemblable que les étudiants, à l'avant-garde du rituel de célébration, en soient les principaux initiateurs. En dehors de l'hommage attendu au « grand homme » et de la reconnaissance patriotique, sont énoncées des valeurs et des normes mises en péril par le régime. C'est donc de biais que s'exerce la protestation, davantage que par des revendications précises. Ainsi s'écrie-t-on aux funérailles de Lallemand, « Vive la Charte! » sans son pendant légitimiste « Vive le roi! » ; aux funérailles du général Foy « Vive les libertés publiques! » ; aux funérailles de Manuel « Honneur au digne défenseur de nos droits! » ; aux funérailles de Labbey de Pompières « Vive la liberté! ». Le contexte politique qui entoure ces cris rend la protestation implicite, la Charte étant ainsi particulièrement menacée en juin 1820, après deux lois d'exception votées et une nouvelle loi électorale en discussion. La charge reste cependant modérée, et l'acte de langage compte sans doute autant que les mots prononcés. L'énonciation d'une parole politique par ceux-là mêmes qui en étaient exclus était en soi subversive. Au travers de ces ovations, le représentant politique était aussi reconnu comme porte-parole des « sansvoix ». En 1825, des « femmes du peuple » expriment ainsi leur douleur lors des funérailles du général Foy : « nous pleurons le défenseur du peuple et de l'humanité »<sup>27</sup> ; en 1834, un ouvrier s'écrie au passage du cercueil de La Fayette : « il était pour nous celui-là »<sup>28</sup>. A partir de 1830, les cris se font de plus en plus audacieux, franchissant en quelques occasions le seuil du « cri séditieux ». Le souverain lui-même est directement incriminé aux obsèques du général Lamarque et la république invoquée avant le déclenchement de l'insurrection. « A bas Philippe!», «A bas Louis-Philippe!», «A bas la poire molle!», «Son père est un assassin » furent les cris entendus sur les boulevards, aux côtés de « Vive la République! » (Fureix, 2003, p.585), ce qui confère une dimension proactive à la protestation. La solidarité à l'endroit des nations opprimées fait aussi son apparition, à travers des ovations rendues aux Polonais lors du cortège de Lamarque. En revanche, la question sociale n'apparaît jamais au travers des cris de cortège, même si le mécontentement matériel peut avoir joué un rôle dans les mobilisations funèbres les plus massives, en 1827 comme en 1830. La protestation sociale, les revendications sur les salaires ou le travail trouvent d'autres voies d'expression.

Les discours prononcés sur la tombe constituent une autre modalité de prise de parole politique, plus codifiée, et davantage contrôlée par les élites libérales et républicaines. Ces éloges profanes plus proches de l'éloquence parlementaire que de la rhétorique des oraisons funèbres étaient prononcés par des proches du défunt, extérieurs à sa famille mais membres d'un de ses corps d'appartenance – armée, Chambres, monde du négoce, etc.... Ces orateurs de cimetière étaient en général ceux-là mêmes qui au fil du cortège avaient porté les cordons du poêle funéraire, la parole d'hommage succédant au geste rituel. Ces discours promis à une belle publicité, reproduits dans la presse opposante et/ou dans des brochures *ad hoc*, adressés au premier chef aux assistants réunis en hémicycle autour de la tombe, visaient en vérité la nation tout entière. La spontanéité n'y avait que peu de place<sup>29</sup>, mais la politisation de l'hommage n'en était pas moins forte. Elle se manifestait à la fois par une économie de la grandeur à certains égards subversive, par des allusions audacieuses au passé révolutionnaire et impérial, par une critique souterraine du pouvoir et par une projection sur l'avenir espéré. En érigeant le défunt en grand homme, les éloges libéraux énonçaient des valeurs opposées à celles du régime des Bourbons : face au service du sang royal, l'alliance de la gloire

-

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Le Constitutionnel, 2 décembre 1825.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Vie de Lafayette, Nantes, Imprimerie du Commerce, juin 1834, p.1.

Le témoignage du général Foy, à propos des obsèques du député Savoye-Rollin, est à cet égard précieux : « La famille Perier vient me prier à quatre heures du soir de dire demain à 8 heures du matin quelques mots sur la tombe de notre collègue Savoye-Rollin. [...] On me donne des notes. Je me presse de jeter quelques lignes par écrit pour l'ordre du discours. [...] Laffitte me jette quelques lignes par écrit. » (*Notes journalières du général Foy : 1820-1825*, Compiègne, Imprimerie de Compiègne, 1925, t.II, p.326)

patriotique et des vertus tribuniciennes, et surtout la capacité à se faire peuple. Dans un moment où la mémoire révolutionnaire était vouée à l'exécration, les orateurs libéraux n'hésitaient pas à louer l'œuvre de la Constituante, les trois couleurs alors séditieuses (éloge de Manuel par La Fayette) et la gloire impériale distinguée du despotisme napoléonien. Les allusions à la Révolution se firent plus offensives au cours des années 1830, lorsque fut célébrée la Convention, et légitimé le régicide (éloge de l'abbé Grégoire par Thibaudeau). A rebours de cet éloge du passé révolutionnaire, la faillite du régime des Bourbons puis des Orléans est dénoncée par petites touches : l'affaiblissement de la patrie, les vexations subies par les vétérans de l'Empire, et les violations de la Charte dans les années 1820 ; la trahison des idéaux des Trois Glorieuses et des « décorés de Juillet », la politique de résistance et de non-intervention extérieure dans les années 1830. Ces éloges profanes, loin de se projeter vers l'au-delà et le salut spirituel du défunt, engageaient l'avenir collectif et l'horizon d'attente des générations montantes. Dans les années 1820, les allusions au futur restaient en général assez vagues, limitées à l'accomplissement des valeurs incarnées par le défunt, en particulier le combat pour les libertés publiques. Dans les années 1830, l'on renoue avec la pratique du serment sur la tombe, qui oriente l'avenir vers l'action révolutionnaire. Un membre de la Société des amis du peuple jure ainsi sur la tombe de Benjamin Constant d'honorer le sang des martyrs de Juillet, dans le contexte du procès des ex-ministres de Charles X, tandis qu'un étudiant en droit, auprès du cercueil de Lamarque, prononce ces paroles sacramentelles : « De droit ou de force conquérons ces institutions républicaines perfidement promises et lâchement refusées!... Fidèles à notre devise Union et Fraternité, donnez-nous le signal, et nous ne serons pas sourds à votre appel. L'an 1832 aura son juillet aussi »<sup>30</sup>. Il convient d'observer que les paroles les plus subversives sont prononcées à l'insu des proches du défunt, souvent par des membres de sociétés politiques qui entrent en quelque sorte par effraction dans un rituel que les élites libérales et républicaines tentent de verrouiller.

La violence eut-elle sa place au sein des cortèges funèbres comme mode de protestation, était-elle compatible avec le respect dû au défunt, était-elle pensée comme légitime par les élites ordonnatrices du rite? A l'exception des célèbres funérailles du général Lamarque, dérivant comme l'on sait en insurrection républicaine planifiée, la violence des cortèges funèbres fut tout à la fois contingente, limitée et ritualisée. Les enterrements opposants des années 1820-1830 furent d'une certaine manière le lieu d'un apprentissage d'une civilité pacifique et d'une forclusion de la violence politique. La distinction entre protestation et passage à l'acte fut intériorisée par une partie au moins des assistants, inventant ainsi de nouveaux usages de la foule dans l'espace public.

Les élites libérales, au cours des années 1820, ont à la fois conscience des virtualités insurrectionnelles des funérailles opposantes, et de la nécessité de ne pas les exploiter pour pérenniser le rituel. Ainsi le baron de Schonen, député libéral, aurait-il constaté le lendemain des funérailles massives de Manuel : « Je suis sorti du cimetière du Père-Lachaise bien convaincu qu'il ne faut qu'un coup d'épaule pour renverser les Bourbons. Tout eût été fini hier si nous avions eu seulement des petits couteaux »<sup>31</sup>. Pour autant, ces élites libérales refusent l'affrontement direct avec le pouvoir, récusent l'usage de la force et identifient les funérailles opposantes à l'expression d'un « vœu national » (Mignet), c'est-à-dire la manifestation publique et pacifique d'une protestation. Le modèle de ces enterrements libéraux ne saurait être celui de la journée révolutionnaire qui présuppose la reconnaissance de la souveraineté du peuple. Seule une minorité active préconise de faire de ces rassemblements des prétextes à l'insurrection. Ainsi Auguste Blanqui engage-t-il les étudiants en droit et en médecine à se rendre en armes aux obsèques de Benjamin Constant, en théorie

٠

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Le National, 6 juin 1832.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> A.N. F7/6772.

pour lui rendre les honneurs... De même un nombre important de membres de sociétés politiques et de gardes nationaux figuraient-ils armés aux obsèques du général Lamarque. Mais ces dernières, on l'a dit, constituent un hapax dans la série des enterrements politiques de la première moitié du XIXe siècle.

Tout ceci ne signifie pas l'absence de toute violence au sein des cortèges funèbres. Celle-ci, toutefois, demeure liée à la défense de l'honneur du défunt, et vise exclusivement les forces de l'ordre – essentiellement gendarmes et sergents de ville - qui contreviennent à cet honneur. Elle surgit aux marges du cortège, lorsque les convenances du deuil ne sont pas respectées, notamment le fait de rester tête nue au passage du cercueil. C'est dans ces circonstances qu'un commissaire de police récalcitrant se voit ôter le chapeau de force lors des funérailles du député Stanislas de Girardin, ou que des sergents de villes sont frappés lors des obsèques du général Lamarque (Fureix, 2005). La défense du cercueil, lorsque le port à bras est contesté par les forces de maintien de l'ordre, engendre aussi un certain nombre d'accrocs d'honneur. Les violences demeurent toutefois ritualisées, de type carnavalesque. Coups de poings, de parapluies, de cannes, jets de pierres, de boue, d'œufs et d'oranges ont ainsi été observés à l'encontre des gendarmes, gardes royaux et troupes de ligne lors des funérailles du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, au cours desquelles le cercueil du défunt est tombé à terre, découvrant le cadavre... Enfin, les violences peuvent surgir de rumeurspaniques, lorsque les tensions politiques sont à leur comble. Ainsi, avant même le déclenchement de l'émeute, les funérailles du général Lamarque sont ponctuées sur les boulevards de plusieurs rixes ou duels, lorsque se diffuse la rumeur d'une arrestation mouvementée de militants républicains. Cet enterrement-insurrection a, en retour, suscité une amélioration des techniques de maintien de l'ordre et un verrouillage spectaculaire des cortèges funèbres, qui en ont réduit l'efficacité et l'importance. La foule massivement présente aux funérailles du député Dulong (1834) comporte sans doute plus du tiers de membres des forces de l'ordre... Aussi le rituel des funérailles protestataires décline-t-il après 1834, avant que les restrictions apportées aux libertés publiques sous le Second Empire ne lui redonnent une nouvelle jeunesse, des funérailles de Madame Raspail (1853) à celles de Victor Noir (1870).

Un rituel de protestation s'est donc greffé sur les lacunes de la représentation en régime censitaire et sur des sensibilités funéraires nouvelles, et a transformé ainsi des gestes parfois anciens en expériences neuves. Les funérailles d'opposition, bien avant 1848, ont contribué à l'émergence d'un répertoire d'action modernisé et de portée nationale. Le défunt est célébré bien au-delà de sa communauté d'appartenance et le rituel parvient à se constituer, même modestement, en langage politique, en contrepoint aux formes instituées du politique. Il assemble des corps et des groupes fort dissemblables, qui l'investissent diversement pour y proférer une parole politique, faite de symboles, de mots et de cris, d'émotions et de violences circonscrites et codifiées. L'inventivité des acteurs (rite du port à bras du cercueil, et du couronnement civique du défunt), la construction d'émotions à la fois contenues et frondeuses, constituent l'enterrement opposant en rituel politique à part entière, chaînon important dans la genèse de la manifestation contemporaine. Ce rituel demeure proprement politique car les revendications sociales n'y ont pas, directement du moins, de place. Il n'abolit pas pour autant toute conflictualité entre les groupes. Les élites libérales en font une simple extension de leurs combats parlementaires et souhaiteraient y voir une expression encadrée d'une opinion publique rationnelle. En revanche, les étudiants, les ouvriers et les femmes y trouvent à des degrés divers une occasion de prise de parole qui semble en contradiction avec le rejet doctrinaire de la souveraineté du peuple. Ils effectuent là, certes modestement, un apprentissage décisif du politique. Les corps assemblés au cours du rituel se rapprochent à certains égards du modèle de la communitas de Victor Turner (1974), qui défait en partie, et temporairement, les hiérarchies ordinaires. Une minorité active voit aussi dans l'enterrement opposant la matrice d'une possible insurrection. L'expérience des 5 et 6 juin 1832 a sans doute beaucoup compté dans l'affaiblissement du rituel dans les années suivantes, et, en contrepoint, dans la méfiance extrême et persistante des autorités face à tout rassemblement de foule, fût-il funéraire, dans la capitale.

#### **BIBLIOGRAPHIE:**

AGULHON, Maurice (1970), La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République, Paris, Plon.

AGULHON, Maurice (1979), Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880, Paris, Flammarion.

BAECQUE, Antoine de (1997), La gloire et l'effroi. Sept morts sous la Terreur, Paris, Grasset.

CANETTI, Elias (1986) [1ère éd. 1960], Masse et puissance, Paris, Gallimard.

CARON, Jean-Claude (2004), « Le secret dans les sociétés politiques (1830-1839). De la publicité à la conspiration », in GAINOT, Bernard, et SERNA, Pierre, dir., *Secret et République. 1795-1840*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, p.161-182.

CERTEAU, Michel de (1994) [1ère éd. 1968], La prise de parole et autres écrits politiques, Paris, Le Seuil, coll. « Points Essais », 1994.

CORBIN, Alain, GEROME, Noëlle, TARTAKOWSKY, Danielle (1994), *Les usages politiques des fêtes aux XIXe-XXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne.

DEWERPE, Alain (2006), *Charonne 8 février 1962. Anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, Folio histoire. [Troisième partie, « Sortir du meurtre »]

FAURE, Alain (1974), « Mouvements populaires et mouvement ouvrier à Paris (1830-1834) », *Mouvement social*, n°88, p.51-92.

FUREIX, Emmanuel (2002), « Un rituel d'opposition sous la Restauration : les funérailles libérales à Paris (1820-1830) », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°46, p.77-100.

FUREIX, Emmanuel (2003), Mort et politique à paris sous les monarchies censitaires : mises en scène, cultes, affrontements, thèse de doctorat d'histoire sous la dir. d'A. Corbin, Université de Paris I (à paraître chez Champvallon).

FUREIX, Emmanuel (2005), « La violence et la mort : funérailles opposantes sous les monarchies censitaires (Paris, 1820-1834) », in Mathias BERNARD, Philippe BOURDIN et Jean-Claude CARON, dir., *La voix et le geste. Une approche culturelle de la violence socio-politique*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2005, p.115-132.

FUREIX, Emmanuel (2006), « Tours de ville frondeurs : les boulevards, la mort et la contestation (1815-1848) », *Romantisme*, 4<sup>e</sup> trim. 2006 (à paraître).

GUIONNET, Christine (1997), L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet, Paris, L'Harmattan.

HAZAREESINGH, Sudhir (2005), La légende de Napoléon, Paris, Tallandier.

HIRSCHMAN, Albert O. (1970), Exit, voice and loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States, Cambridge, Mass., Harvard University Press, (trad. fr. Défection et prise de parole, Paris, Fayard, 1995).

KARILA-COHEN, Pierre (2003), Mesure de l'esprit public et surveillance politique en France sous la monarchie constitutionnelle, thèse de doctorat sous la dir. d'Alain Corbin, université Paris I.

KROEN, Sheryl (2000), *Politics and Theater. The Crisis of Legitimacy in Restoration France, 1815-1830*, Berkeley, University of California Press.

MARIN, Louis (1994), « Une mise en signification de l'espace social : manifestation, cortège, défilé, procession. Notes sémiotiques », in *De la représentation*, Paris, Seuil/Gallimard, p.46-61.

MARIOT, Nicolas (2001), « Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules », *Revue française de science politique*, vol.51, n°5, p.707-738.

OZOUF, Mona (1976), La fête révolutionnaire. 1789-1799, Paris, Gallimard.

PINKNEY, David (1988), La révolution de 1830 en France, Paris, P.U.F.

PLOUX, François (2003), *De bouche à oreille. Naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIXe siècle*, Paris, Aubier.

RIOT-SARCEY, Michèle (2000), « Avant-Propos », Romantisme, n°110, p.3-13.

ROBERT, Vincent (1990), « Aux origines de la manifestation en France (1789-1848) », in FAVRE, Pierre, dir., La manifestation, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990, p.69-89.

ROSANVALLON, Pierre (1994), La monarchie impossible : les Chartes de 1814 et de 1830, Paris, Fayard.

ROSANVALLON, Pierre (1995), « Citoyenneté politique et citoyenneté sociale au XIXe siècle », Le Mouvement social, avril-juin 1995, n°171.

TARROW, Sidney (1989), Democracy and Disorder. Protest and Politics in Italy. 1965-1975, Oxford, Clarendon Press.

TARTAKOWSKY, Danielle (1999), Nous irons chanter sur vos tombes. Le Père-Lachaise. XIXe-XXe siècles, Paris, Aubier.

TARTAKOWSKY, Danielle (2000), « Nous descendrons sur les boulevards », in *Les grands boulevards. Un parcours d'innovation et de modernité*, Paris, Délégation à l'Action artistique de la ville de Paris, p.197-200.

TILLY, Charles (1984), « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle*, n°4, p.89-108.

TILLY, Charles (1986), La France conteste: de 1600 à nos jours, Paris, Fayard.

TURNER, Victor (1974), *The Ritual Process : Structure and Anti-Structure*, Londres, Routledge et Kegan (trad. fr. *Le phénomène rituel : structure et contre-structure*, Paris, PUF, 1990).

VAN GENNEP, Arnold (1909), Les rites de passage, Paris, Librairie Critique Emile Nourry.

Emmanuel Fureix,
Maître de conférences à l'Université de Paris – XII
12 bis rue Biot
75017 Paris
0143872998
efureix@free.fr

#### RÉSUMÉ

## Le culte des morts sous les monarchies censitaires (1820-1834) : un mode de protestation politique?

A partir d'une enquête sur les funérailles d'opposants dans le Paris de l'âge romantique, cette contribution se propose de traquer l'invention d'un rituel politique protestataire, sa constitution en langage politique, et son rôle dans la genèse de la manifestation contemporaine. Le recours au rite funéraire pour dire la protestation relève tout à la fois des contraintes imposées à l'espace public de l'opinion, du nouveau rapport des vivants et des morts, et d'une réponse aux mises en scène de la mort par les pouvoirs. L'enterrement d'opposition anticipe sur la manifestation en jouant de l'effet de masse, d'un parcours symbolique, d'emblèmes politiques, et en se constituant en corps politique signifiant. Il autorise une « prise de parole », au sens de Michel de Certeau, par la circulation de cris et la diffusion d'éloges funèbres devenus discours politiques, mais aussi par un paysage affectif original, mêlant l'affliction de la perte et la joie de l'apothéose. Les modes de participation politique varient selon les groupes présents dans les cortèges, élites libérales, étudiants et ouvriers, membres de sociétés politiques... L'usage de la violence demeure marginal et surtout codifié : moins qu'un prétexte à l'émeute, l'enterrement est le lieu de défense d'un honneur social et politique.